



RAPPORT MORAL, EXERCICE 2014

1. La création d'une association

L'idée de base était de pouvoir participer au groupe de travail sur la fonction d'assistant et de réfléchir sur le rôle des assistants. Après un premier refus à l'été 2013, nous avons continué nos échanges avec les collègues de chambres régionales et de la Cour, puis en fin d'année, nous avons décidé de nous constituer en association pour faire entendre notre voix

Notre projet initial était de pouvoir contribuer aux réflexions et agir sur les travaux qui allaient être engagés sur la fonction d'assistant.

2. les actions réalisées sur le premier semestre 2014, avant la diffusion du rapport sur la fonction d'assistant

Janvier 2014

25 collègues assistant(es) s'étaient déplacés pour l'AG constitutive du 23 janvier sur la base de notre projet associatif qui était axé sur la promotion et valorisation de la fonction d'assistant, ce qui sous tend :

- La reconnaissance de notre rôle en tant qu'acteur de l'instruction à part entière,
- La valorisation des multiples aspects du métier d'assistants à travers un référentiel pour rendre notre rôle visible au sein des juridictions financières (JF) mais aussi à l'extérieur de l'institution.
- La possibilité d'améliorer le déroulement de carrière grâce à un accès à toutes les formations (y compris celles diplômantes)
- Le développement d'un réseau d'assistants

Une fois constitué, notre conseil d'administration s'est réuni près d'une dizaine de fois depuis la création de l'association en janvier 2014 et à chaque fois qu'il fallait mener une action pour faire connaître notre point de vue (que ce soit durant les travaux du groupe de travail, de la remise de son rapport ou à la suite de l'instruction du 27 janvier 2015 du Premier président).

A notre demande de pouvoir disposer d'un espace sur Par'cours pour pouvoir diffuser de l'information et se faire connaître des assistants des JF, au même titre que les autres associations de la Cour, la réponse du 12 mars 2014 du Premier président marque un double refus :

- Refus que l'association soit auditionnée par le groupe de travail (réservée aux organisation représentatives; en revanche, il nous a proposé une rencontre avec le secrétaire général adjoint de la Cour.
- Il refuse également de nous donner accès à Par'cours (à nouveau en raison de la non représentativité de notre association.

NB : le groupe de travail sur la fonction d'assistant est constitué à 80 % de magistrats et membres de droit de la DRH et seulement de 3 assistants en faisaient partie, dont l'un a été nommé magistrat au tour extérieur et n'a pas été remplacé.

Nous sommes visiblement en concurrence avec les syndicats, ce qui pose problème, de positionnement et de communication notamment vis-à-vis de l'administration.

Février 2014

Notre premier conseil d'administration (CA) de février (19/02) vise à réfléchir sur les actions à mener.

-Regard sur le groupe de travail qui avait envoyé un questionnaire le 20/12/2013 (-77 % de réponses, les seuls retours que nous avons sont issus des représentants du personnel),

-Réflexion sur la grille des fonctions d'assistant

Envoi d'un courrier à tous les présidents de CRC (le 25 février 2014) pour les informer de notre création et obtenir d'eux des facilités pour diffuser de l'information aux assistants sous leur responsabilité.

Mars 2014

Création d'une plaquette d'information pour se faire connaître et parler des actions engagées et celles à venir. Diffusion auprès des assistants (soit potentiellement 70 personnes).

Mais le retour, en adhésion est resté assez faible dans la mesure où nous n'avons pas les outils de diffusions nécessaires.¹

Pour l'ensemble de l'année 2014, le nombre d'adhérent à l'association est de 20, dont 8 sont au CA, soit 5 % des assistants.

Avril 2014

Rencontre du SGA le 14 avril 2014.

Bien que tendu, cet entretien nous a permis d'exposer nos propositions et de défendre notamment :

- Le choix d'une dénomination plus englobante (chargé d'instruction ou d'étude, rapporteur associé..)
- Une définition de la fonction d'assistant plus claire et développée dans le code des juridictions financières
- Une harmonisation des fiches de postes
- L'élaboration d'un règlement interne
- L'intégration d'éléments factuels dans l'évaluation annuelle (liste des tâches, niveau d'implication... dans la rédaction des rapports)
- Pouvoir bénéficier de toutes les formations y compris diplômante et qualifiante

On note des points positifs...

Plusieurs de nos propositions sont concordantes avec les 17 propositions du groupe de travail;

... mais aussi des points négatifs

-Le télétravail pour les assistants qui le souhaite ne peut être mis en place soit disant faute de décret d'application de la Loi Sauvadet

¹ Pour mémoire, les assistants représentent près d'un quart des effectifs des JF : 424 personnes au 1er mai 2014 (source rapport juin 2014 du groupe de travail) dont 352 en CRTS et 72 à la Cour, réparties selon les catégories (Cat A : 278 , Cat B : 128 et 18 Cat C).

- Notre demande à être aussi destinataire du rapport qui serait remis au Premier président ne reçoit pas un avis favorable.

- Il ne peut y avoir de règlement interne ; cependant, on peut penser que le référentiel métier sur la fonction d'assistant, sur lequel nous souhaitons travailler, est une réponse partielle

Mai juin 2014

Rencontre le 14 mai 2014 avec les représentants de l'association des Présidents de CRC ; l'échange est plus détendu qu'avec l'administration de la Cour.

Sont évoqués :

La fonction d'assistant et sa place au sein des JF, son évolution (complexité de la fonction), de la place des assistants au sein des JF ; le déroulement de carrière (accès au principalat et au Graf), mais aussi la situation des personnels de catégorie B.

L'élaboration d'une grille de fonction, référentiel métier permettant de mieux définir les tâches et les fonctions des assistants qui serait utile pour l'harmonisation des fiches de postes et lors des évaluations.

Septembre à novembre

En septembre les conclusions du rapport sont diffusées sur Par'cours. Le rapport sur les assistants comporte 17 propositions réparties en 3 priorités.

Notre association travaille sur chacune des 17 propositions et commente leur portée avec comme objectif de.

- a. Diffuser notre point de vue sur ces 17 propositions à nos adhérents et à nos relais avec l'idée d'un mini questionnaire pour les demander leur avis
- b. Relancer l'association des présidents de CRC pour travailler avec eux sur la cartographie et le référentiel des métiers

Décembre 2014

A l'issue de plusieurs échanges, nous décidons d'envoyer ces documents aux mêmes destinataires que nos précédents envois (70 personnes) fin décembre 2014 et de faire jouer nos quelques relais.

Les questions posées portaient sur :

1. Le nouveau nom des assistants

2. L'accès au Graf et les modalités de sélection
3. La reconnaissance de la fonction avec la cartographie des métiers et le tutorat
4. Les échanges et la participation des assistants sur les thèmes :
 - a. Mutualisation des compétences en centre de compétence
 - b. Création d'équipe d'assistant
5. L'accès à l'information sur :
 - a. Les formations diplômantes et qualifiantes
 - b. L'évaluation annuelle des assistants (éléments factuels)
 - c. Le télétravail

Au trois quart, les thèmes abordées ont trouvé un écho favorable, les collègues qui ont répondu étaient intéressés pour avoir des informations sur ces sujets, mais nous avons reçu peu de réponse.

En conclusion de cette première année de fonctionnement.

Nous avons rencontré des difficultés pour être visibles du fait notamment de la tenue des élections professionnelles.

Il nous faut maintenant mener et proposer des actions qui montrent notre spécificité pour promouvoir et valoriser la fonction des futurs Vérificateurs des JF, comme le travail sur le référentiel métier de la fonction d'assistant, l'expérimentation et la reconnaissance de travaux qui mettent en valeur notre fonction (c'est le cas déjà pour certains d'entre nous qui sont automnes ou référents ou spécialistes dans tel ou tel domaine).

C'est ce que nous avons prévu dans nos projets 2015.

Noisiel, le 9 avril 2015

Le président,
Denis Poissonnet